

Nombre de Conseillers

- en exercice : 29 - présents : 21

- procurations : 6

- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2024/048

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents: Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Rony BARTHE.

Procurations: Cindy SIBE à Robert MONZANI, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents: Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : - Budget Peyrehitte III- Affectation des résultats 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 124 825,35 €
RECETTES	1 124 825,35 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00€
Résultat antérieur	-0,03 €
Résultat cumulé à affecter	-0,03 €
2/ SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 199 570,41 €
RECETTES	1 098 654,93 €
	- 100 915,
Résultat d'investissement de l'exercice	48 €
Résultat antérieur	240 997 50 6
	- 219 887,59 €
Résultat cumulé	- 320 803,07€

- après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2023

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	320 803,07 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,03 €

Le secrétaire,

Pour copie conforme, Le Maire,

Affiché le 27 février 2024

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20240227-2024-048-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024